



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Légère baisse du nombre de bénéficiaires du Revenu d'insertion

Le nombre de personnes au bénéfice du Revenu d'insertion (RI) a connu une légère diminution depuis le début de l'année 2008. La conjoncture favorable qui prévalait jusqu'ici conjuguée aux mesures mises en œuvre par le Département de la santé et de l'action sociale et celui de l'économie expliquent cette évolution. Cette tendance risque néanmoins de ne pas se confirmer à l'avenir, dans un contexte économique aujourd'hui davantage incertain.

Le nombre de personnes au bénéfice du Revenu d'insertion (RI) a diminué de 1'000 depuis le début de l'année 2008 en s'approchant du chiffre de 20'000. La tendance à la hausse, constatée depuis 2006, du nombre de ménages au RI disposant de ressources provenant d'une activité lucrative se confirme en 2008. 23% des ménages au RI, dont notamment des familles avec enfants à charge, ont des revenus salariaux. Selon les projections financières consolidées sur la base des dépenses des neuf premiers mois de l'année en cours, les dépenses nettes 2008 pour les aides individuelles du RI devraient se solder par une réduction de 4.2 millions par rapport à 2007, faisant passer les dépenses globales de 232 millions en 2007 à 227.8 millions en 2008. Cette baisse impactera les comptes 2008 et permettra de réduire le crédit supplémentaire 2008 à 5 millions, alors qu'il était de 26 millions en 2007.

La conjoncture favorable de ces dernières années explique largement cette amélioration qui intervient avec un certain décalage dans le temps. Afin d'en renforcer les effets, le Département de la santé et de l'action sociale et celui de l'économie ont accompagné ce contexte propice par la mise en œuvre de mesures décidées par le Conseil d'Etat en décembre 2007.

L'objectif du Conseil d'Etat de voir au moins 800 bénéficiaires du RI réinsérés sur le marché du travail par le biais des Offices régionaux de placement (ORP) a été nettement dépassé grâce à l'intensification de la collaboration entre les Centres sociaux régionaux (CSR) et les ORP. Entre début janvier et fin septembre 2008, près de 1000 personnes (994) ont ainsi pu être placées par les ORP. Les mesures d'insertion professionnelle mises sur pied depuis 2007 destinées spécifiquement aux personnes au RI ont ainsi démontré leur efficacité. Mise en situation de travail, développement des méthodes de recherche d'emploi et soutien dans ces démarches, plus récemment expérience de coaching individualisé, ces mesures sont de longue durée afin de s'adapter aux besoins des bénéficiaires du RI.

La subsidiarité de l'aide sociale avec les autres régimes sociaux dont notamment l'AVS et les prestations complémentaires a également été intensifiée en permettant jusqu'à aujourd'hui à près de 200 bénéficiaires du RI de sortir de ce régime. Quant à la sécurisation de l'octroi des prestations financières du RI, elle a été renforcée en améliorant l'accès aux données informatiques de l'Administration cantonale pour les enquêteurs et pour le personnel des autorités d'application.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 2008

Renseignements : Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, chef du DSAS, 021 316 50 04 ; Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, chef du DEC, 021 316 60 10 ; Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00 ; Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01